



**Conseil économique  
et social**

PROVISOIRE

E/1994/SR.27  
02 Novembre 1995

FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1994

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 27e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le lundi 11 juillet 1994, à 15 heures

Président : M. RIVERO (Venezuela)

SOMMAIRE

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET  
AUTRES ORGANES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES SUIVANTS  
(suite) :

b) COOPERATION INTERNATIONALE DANS LE CADRE DU SYSTEME DES NATIONS  
UNIES CONTRE LA PRODUCTION, LA VENTE, LA DEMANDE, LE TRAFIC ET LA DISTRIBUTION  
ILLICITES DE STUPEFIANTS ET DE SUBSTANCES PSYCHOTROPES

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans  
l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un  
mémoire et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il  
convient de les adresser une semaine au plus tard à compter de la date du  
présent document au Chef de la Section d'édition des documents officiels,  
Bureau des services de conférences, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza.

La séance est ouverte à 15 h 15.

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES ORGANES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES SUIVANTS (suite) (A/49/204-E/1994/90, A/49/205-E/1994/91) :

b) COOPERATION INTERNATIONALE DANS LE CADRE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES CONTRE LA PRODUCTION, LA VENTE, LA DEMANDE, LE TRAFIC ET LA DISTRIBUTION ILLICITES DE STUPEFIANTS ET DE SUBSTANCES PSYCHOTROPES (E/1994/58, E/1994/95)

M. GIACOMELLI (Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID)) dit que la conception erronée selon laquelle le contrôle des drogues est exclusivement l'affaire des organes de répression et du secteur de la santé ainsi que des pays directement concernés par la drogue a été abandonnée et remplacée par une compréhension plus globale du problème. Il est à présent nécessaire d'aborder la question de la coordination à l'échelle du système. C'est un objectif qui doit être réévalué régulièrement compte tenu aussi bien de l'évolution du sentiment général que des découvertes techniques et des tendances imprévues. Le débat sur la lutte contre la drogue doit s'inscrire dans un contexte plus global et multidimensionnel. Faute de quoi, le problème risque de s'accroître toujours plus vite que les moyens dont disposera le système pour le maîtriser.

En application de la résolution 6 (XXXVII) de la Commission des stupéfiants, le PNUCID a entrepris des préparatifs en vue d'analyser les moyens de renforcer la coopération et la coordination à l'échelle du système compte tenu des mandats existants. Le principal objectif sera de déterminer les composantes d'autres programmes qui pourraient incorporer de façon bénéfique des activités de lutte contre la drogue. Il est d'ores et déjà évident que les institutions des Nations Unies ne parviendront pas à savoir comment faire pour améliorer leur contribution à l'action collective du système tant qu'elles ne considéreront pas clairement le problème de la drogue d'un point de vue global. Le PNUCID, en tant que centre de coordination de toutes les activités du système des Nations Unies en matière de lutte contre les drogues, a un rôle important à jouer à cet égard. L'une de ses premières priorités sera de clarifier les données conceptuelles du problème des drogues illicites.

Pour jeter les bases d'un partenariat véritable et durable, les entités du système des Nations Unies doivent avoir une vision exacte des objectifs fondamentaux du contrôle international des drogues. Un grand nombre des objectifs poursuivis par le PNUCID, en particulier dans des domaines comme le développement durable, l'environnement et les finances, sont similaires à ceux que poursuivent d'autres organismes du système. La lutte contre la drogue ne se limite pas à des questions de police ou de traitement médical. Pour lutter efficacement contre la drogue, il faut soustraire les enfants à une vie de criminalité et de misère, favoriser la réinsertion des toxicomanes dans la société, aider les paysans à vivre mieux, aider les pays à se relever des

/...

dévastations de la guerre, empêcher les organisations criminelles d'infiltrer les systèmes financiers, mettre un terme à la détérioration de l'environnement et enrayer la propagation du sida. Ce n'est qu'avec une même compréhension de ces objectifs qu'il sera possible d'entreprendre une action commune à l'échelle du système à laquelle chaque organisation prendra une part active.

Le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, sous sa forme actuelle, a atteint les limites de ses possibilités. Les raisons qui l'ont empêché de devenir un instrument pleinement utile sont les mêmes que celles qui ont fait obstacle à la coordination interinstitutions dans le domaine de la lutte contre la drogue. Afin de sensibiliser d'autres partenaires aux intérêts communs de l'ensemble du système, le PNUCID a établi deux documents en vue du Sommet mondial pour le développement social, l'un sur les effets sociaux et économiques de l'abus et du contrôle des drogues, l'autre sur les relations entre la drogue et le développement. En outre, il a récemment réalisé une étude sur l'incidence socio-économique des substances opiacées illicites au Pakistan; cette étude montre qu'un grand nombre des outils de l'analyse économique peuvent également être utilisés pour le contrôle des drogues.

Dans le dialogue que le PNUCID mène avec les programmes, les fonds et les institutions spécialisées du système des Nations Unies, un processus de convergence à deux niveaux est nécessaire. D'une part, les objectifs doivent être définis plus précisément à l'échelon des chefs de secrétariat. D'autre part, l'expérience a montré qu'il fallait élargir les voies du dialogue interinstitutions, en particulier sur le terrain. Les liens opérationnels doivent être renforcés pays par pays dans le cadre de la consolidation de la programmation par pays; des outils comme la note de stratégie nationale doivent être de plus en plus harmonisés avec les plans directeurs nationaux de lutte contre la drogue établis par les gouvernements, les documents-cadres de politique économique de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) et les cadres de programmes par pays du PNUCID. Il est parfois même nécessaire d'accélérer la planification interinstitutions sur le terrain avant l'accomplissement des formalités au Siège. Le réseau des bureaux extérieurs du PNUCID s'est récemment élargi, et le PNUCID sera désormais également en mesure de compter sur les représentants résidents du PNUD.

Les mesures décrites dans le rapport sur l'état de la coopération internationale au sein du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues (E/1994/58) sont les premières étapes d'un processus destiné à être analysé et élaboré plus avant.

Il est essentiel que le PNUCID se fonde sur son partenariat avec la Banque mondiale et le FMI. Avec la Banque mondiale, de même qu'avec les banques de développement régionales, il est possible d'établir une division plus poussée du travail dans les pays où les besoins en matière de développement et de contrôle des drogues s'entrecroisent. La coopération avec la Banque mondiale peut permettre de s'attaquer efficacement à la production

/...

et à la consommation de drogues illicites dans la mesure où l'éducation est un instrument de prévention commun.

Le PNUCID doit resserrer ses liens avec le FMI en raison de l'impact croissant qu'a l'argent de la drogue sur le système financier international; le blanchiment de l'argent entraîne des distorsions au niveau des balances des paiements, et les activités des organisations criminelles ont des effets perturbateurs sur la conduite des politiques monétaires et sur la validité des indices économiques classiques. La contribution du FMI dans ce domaine d'analyse est essentielle.

M. GRAF zu RANTZAU (Allemagne), prenant la parole au nom de l'Union européenne, dit qu'à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, de nombreux intervenants ont reconnu que le problème de la drogue, dans la mesure où il avait gagné pratiquement tous les pays, ne pourrait pas être réglé sans une coopération internationale.

L'Union européenne appuie le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, mais pense qu'il est nécessaire d'en évaluer l'efficacité et est déçue de voir que seuls quelques organismes ont soumis des plans d'exécution spécifiques. Le rôle directeur attribué au PNUCID est un élément essentiel du Plan d'action; puisque le PNUCID dépend largement des contributions volontaires, il importe que les Etats membres lui fournissent des ressources suffisantes. En outre, il faut que d'autres organismes de financement, ainsi que les institutions financières internationales, incorporent des éléments du Plan d'action dans leurs stratégies globales et dans leurs programmes de pays et qu'ils consultent le PNUCID. Pour obtenir le maximum d'efficacité, il est indispensable que toutes les organisations qui mènent des activités sur le terrain associent leurs efforts dans le cadre d'une stratégie qui corresponde aux plans directeurs nationaux.

L'Union européenne est heureuse que le PNUCID ait été admis à participer aux réunions du Groupe consultatif mixte des politiques (GCMP) et espère que les résultats des discussions du Comité administratif de coordination (CAC) pourront être portés à l'attention du Conseil à sa session de fond de 1995.

Il importe d'encourager la coopération avec des organisations internationales ne faisant pas partie du système des Nations Unies. L'Union européenne considère que les travaux de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) sont particulièrement importants. Les conventions internationales contre la drogue constituent le pivot juridique de la lutte mondiale en la matière, mais un certain nombre d'Etats ne sont pas encore parties à ces conventions tandis que d'autres les ont ratifiées mais n'ont pas encore adopté de législation pour les mettre en oeuvre. Or les trafiquants de drogue ne tardent pas à transférer leurs activités dans ces pays. Il faut donc remédier à cette situation, et l'Union européenne espère que le groupe consultatif intergouvernemental spécial établi par la Commission des

stupéfiants fera des recommandations en vue de l'application des instruments internationaux existants en matière de contrôle des drogues. L'Union européenne juge particulièrement souhaitable la coopération entre le PNUCID et le Service de la prévention du crime et de la justice pénale, dont les activités présentent une importance directe pour la lutte contre les drogues illicites.

En conclusion, l'Union européenne engage tous les Etats à accroître leurs contributions volontaires au PNUCID.

M. FLORES OLEA (Mexique), prenant la parole au nom du Groupe des Trois (Colombie, Venezuela et Mexique), déclare que le Groupe de Trois appuie fermement toutes les initiatives et actions entreprises par la communauté internationale pour promouvoir la coopération internationale dans la lutte contre la drogue. L'exacerbation du phénomène de la drogue est alarmante : la consommation augmente, et les efforts faits pour réduire la demande et réinsérer les toxicomanes demeurent insuffisants. Les mesures visant à lutter contre le blanchiment de l'argent, le trafic illégal d'armements et le détournement de substances chimiques doivent être renforcées. Le débat de haut niveau qui a eu lieu lors de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale a montré que le problème de la drogue était complexe et que les Etats étaient fermement déterminés à le combattre.

Le Plan d'action actualisé à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues devrait comprendre une annexe avec les programmes des organisations et insister en particulier sur le rôle important que devraient jouer les institutions financières internationales dans la promotion de la stabilité et du développement économique et dans la lutte contre l'industrie de la drogue. Leur contribution est essentielle pour combattre la drogue à moyen et à long termes. A en juger par les informations reproduites dans le rapport du Secrétaire général (E/1994/57), les institutions spécialisées ne semblent pas avoir fait d'efforts particuliers pour coordonner leurs activités; cela est regrettable. Il faudrait que le rapport sur les conséquences sociales et économiques de la production, du trafic et de l'abus des drogues illicites préparé par plusieurs institutions (par. 32) soit achevé dans les meilleurs délais pour pouvoir être pris en compte dans les négociations relatives à la déclaration et au programme d'action qui seront adoptés à l'issue du Sommet mondial pour le développement social. Le rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération internationale au sein du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues (E/1994/58) montre qu'il reste encore beaucoup à faire.

Le Groupe des Trois estime qu'il importe que tous les pays respectent pleinement les engagements qu'ils ont pris au niveau multilatéral et prennent des mesures sur le plan national; de telles mesures contribueront fortement au succès des efforts de coordination au sein du système des Nations Unies. Fort de ses connaissances et de sa vaste expérience, le PNUCID dispose d'une base solide pour élaborer une stratégie visant à favoriser des activités de lutte

/...

contre la drogue dans l'ensemble du système. Les priorités définies par la communauté internationale dans les divers instruments existant sur la question et dans les résolutions adoptées devraient guider ces efforts. Le Groupe des Trois appuie sans réserve la résolution 6 (XXXVII) de la Commission des stupéfiants qui prie le Directeur exécutif du PNUCID d'étudier de nouveaux moyens de renforcer la coopération et la coordination à l'échelle du système et d'élaborer des principes directeurs afin de permettre au PNUCID de mieux remplir ses fonctions de catalyse. Le Groupe des Trois se félicite de ce que le PNUCID et l'Unesco aient récemment signé un mémorandum d'accord concernant l'échange d'informations et la coopération sur des questions relatives à la prévention de l'usage des drogues grâce à l'éducation et à l'information. De tels accords sont utiles pour améliorer la coordination entre les institutions du système, et il faudrait étudier la possibilité d'en conclure de similaires avec d'autres organisations, par exemple avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui pourraient être axés, en particulier, sur la coopération internationale pour la réduction de la demande de drogue.

L'expérience acquise par les organismes régionaux dans certains domaines du contrôle des drogues devrait être renforcée par une coopération et une coordination accrues avec les organismes des Nations Unies. On pourrait citer, par exemple, le modèle de règles établi par la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues dans le cadre de l'Organisation des Etats américains. Mais il est également nécessaire de systématiser les accords de coopération internationale dans le domaine du contrôle des drogues afin d'avoir une vue d'ensemble des efforts internationaux et de faciliter la coordination entre les institutions et la coopération avec les Etats membres. L'échange d'informations est à cet égard capital. Parmi les mesures énumérées dans la troisième partie du rapport du Secrétaire général (E/1994/58), celles qui concernent le dialogue avec les institutions financières internationales, le renforcement des mécanismes interinstitutions et la coordination sur le terrain sont particulièrement importantes.

M. EDGREN (Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la planification et de l'évaluation des politiques du Programme des Nations Unies pour le développement) dit qu'avec l'affectation de ressources spéciales du programme au titre de la lutte contre l'abus des drogues, les possibilités d'appuyer des activités pilotes et d'intégrer la lutte contre l'abus des drogues dans les activités que mène le PNUD pour promouvoir un développement humain et durable se sont considérablement accrues. Cependant, étant donné la faiblesse des ressources affectées -3,5 millions de dollars- en regard de la totalité des besoins, le PNUD a axé la programmation de ces ressources sur les aspects relatifs aux objectifs du développement durable, la priorité étant donnée aux programmes de lutte contre la pauvreté, aux programmes destinés aux deux sexes et aux programmes axés sur la collectivité. Le PNUD fournit son appui au niveau national par le biais de programmes d'assistance technique, de son réseau de bureaux extérieurs ainsi que du Bureau des services d'appui aux

/...

projets (BSP). La plupart de ses activités d'assistance technique ont concerné les régions de l'Asie et du Pacifique et de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Le PNUD a en outre suggéré qu'une section du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies soit consacrée à des programmes multisectoriels importants à l'appui du contrôle et de la prévention, pensant qu'une telle mesure faciliterait une programmation concertée avec d'autres organismes concernés des Nations Unies sous la direction du coordonnateur résident. Le PNUD et le PNUCID se sont mis d'accord, en octobre 1993, sur une nouvelle organisation des travaux qui permet d'assurer le partage des responsabilités sur le terrain. Les bureaux de pays ont en outre entrepris de mener des consultations interinstitutions plus systématiques, ce qui conduit à l'adoption de projets permettant d'obtenir des résultats rapidement dans le domaine du contrôle des drogues.

Mme HORIUCHI (Japon) dit que le Japon continuera de témoigner un engagement indéfectible dans la lutte internationale contre l'abus des drogues en versant pour l'année en cours une contribution de 5 500 000 dollars au PNUCID. Elle espère que celui-ci non seulement fera un usage efficace de ces ressources mais également mobilisera d'autres ressources auprès des organisations internationales et des organismes du système des Nations Unies concernés. Les institutions financières internationales, en coopération avec le PNUCID, pourraient jouer un rôle important dans le renforcement de projets de développement alternatif, considérés comme un moyen efficace de promouvoir un développement social durable dans les régions frappées par la pauvreté. Ces institutions devraient en outre, de concert avec la communauté internationale, s'attaquer activement au problème du blanchiment de l'argent de la drogue dans le cadre de leur action visant à mettre un terme au trafic de drogues. Le communiqué publié à l'issue de la réunion tenue récemment par le Groupe des Sept confirme la détermination des sept pays les plus industrialisés à lutter contre le blanchiment de l'argent lié au problème des drogues illicites. Dans la mesure où il est tout aussi important de réduire la demande que de contrôler l'offre, le PNUCID, en coopération avec d'autres organisations internationales concernées, devrait étendre ses campagnes d'éducation pour sensibiliser davantage le public au problème de l'usage des drogues illicites, aider les Etats membres à mettre en place un appareil répressif efficace afin de contrôler l'utilisation des drogues et élaborer des politiques bien conçues pour éliminer le trafic et les ventes transnationales de drogue.

M. CAMARA (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)) dit que le problème de l'abus des drogues ne pourra être éliminé ni atténué sans des programmes nationaux de grande envergure étroitement liés à des efforts internationaux concertés. La responsabilité attribuée au PNUCID en vertu de la résolution 45/179 de l'Assemblée générale, qui a chargé celui-ci de coordonner et d'orienter efficacement toutes les activités de lutte contre la drogue de l'Organisation des Nations Unies, a

/...

pour but d'assurer la coordination de ces activités à l'échelle du système des Nations Unies. En réponse au représentant du Mexique, M. Camara indique que la FAO et le PNUCID ont conclu un mémorandum d'accord actualisé. Il souligne la nécessité d'un dialogue permanent sur l'exécution des projets et des activités interinstitutions afin d'assurer que chaque organisation se concentre sur les domaines dans lesquels les atouts particuliers et l'expérience qu'elle possède pourront être utilement employés. La FAO a élaboré à cet égard son propre plan d'exécution pour la mise en oeuvre du Plan d'action à l'échelle du système. Le représentant de la FAO a joint à sa déclaration une annexe de trois pages où sont indiqués les domaines d'intérêt de la FAO ainsi que ses projets et activités.

M. GELBARD (Etats-Unis d'Amérique) dit que malgré les progrès réalisés depuis l'établissement du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, en 1990, la plupart des institutions du système continuent d'avoir du mal à traduire leurs engagements en mesures concrètes. Les activités du système des Nations Unies en matière de contrôle des drogues se résument bien trop souvent à une série de projets non coordonnés et l'objectif qui consiste à renforcer les conditions nécessaires au développement économique et social mondial en contrôlant le trafic international de drogues n'est pas réalisé parce que de nombreux pays rejettent l'idée selon laquelle le trafic de stupéfiants opère une ponction et des distorsions sur les économies nationales. Le Gouvernement des Etats-Unis est convaincu, tant pour des raisons de développement que pour les besoins de la lutte contre la drogue, qu'il faut que la Banque mondiale, les banques de développement régionales et multilatérales, les organismes de développement des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale attribuent un rang de priorité plus élevé à la lutte contre la production et le trafic de drogues, qui créent de graves distorsions macroéconomiques, en particulier dans les économies faibles, sapent le développement social et économique et détournent des ressources.

Les Etats-Unis collaboreront étroitement avec les banques multilatérales de développement pour intégrer des objectifs en matière de contrôle des drogues dans l'aide au développement. Les institutions du système des Nations Unies devraient favoriser une croissance reposant sur de larges bases, qui permette d'assurer aux producteurs de drogues la possibilité de trouver un autre travail et des revenus suffisants et qui donne aux communautés rurales la force de résister aux pressions les poussant à produire des stupéfiants. Les initiatives efficaces en matière de développement durable laissent aux producteurs de drogues le choix entre monter des entreprises légitimes légales ou s'opposer à l'Etat. A cet égard, de même qu'il est essentiel d'avoir des systèmes judiciaires forts pour détruire les gangs de la drogue, tout à la fois violents et puissants économiquement, il est indispensable de promouvoir le respect de la légalité et des droits de l'homme.

En ce qui concerne le rôle des institutions du système des Nations Unies en général dans le contrôle des drogues, le PNUD doit surveiller de près ses

/...

programmes afin d'assurer qu'ils ne contribuent pas à la production de drogues. L'UNICEF pourrait mettre au point des projets pour aider les toxicomanes et les enfants à risque, tandis que l'Unesco pourrait sensibiliser les populations aux dommages écologiques liés à la production de drogues.

Etant le plus grand marché de drogues illicites du monde, les Etats-Unis considèrent qu'il leur faut avant tout s'attaquer à leur propre problème de drogue. En conséquence, 88 % des 13,2 milliards de dollars que le Président Clinton a requis au titre de la lutte contre la drogue serviront à lutter contre l'utilisation et le trafic de drogues aux Etats-Unis mêmes. La réduction de la demande est plus prioritaire que jamais. Les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies doivent parler d'une même voix et oeuvrer, par l'intermédiaire des institutions spécialisées, pour faire de la lutte contre la drogue un objectif de premier plan. L'action du système des Nations Unies dans ce domaine doit être une action de grande envergure.

M. VOICU (Roumanie) déclare que, dans la coopération internationale qui est la clef de voûte de toute action positive dans la lutte contre l'abus des drogues, le droit international est un instrument essentiel. L'amélioration de la coordination entre les organisations internationales et les institutions nationales est à cet égard primordiale. C'est pourquoi la délégation roumaine est favorable à une stratégie globale, équilibrée et intégrée, mise en oeuvre de concert avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et l'ensemble de la société. Les cartels de la drogue, de plus en plus impliqués dans différentes formes de criminalité organisée et violente, voient leur pouvoir économique et leur influence politique croître et les pays qui ne sont pas parties aux traités internationaux en la matière et qui sont affectés par l'instabilité politique et par la dépression économique sont particulièrement vulnérables. Le PNUCID doit remplir un rôle essentiel dans la promotion d'un partenariat effectif entre pays bénéficiaires et donateurs d'assistance technique et signaler la nécessité d'adapter les politiques, les stratégies et les réglementations nationales aux besoins spécifiques du combat contre la drogue. L'implication active des institutions financières internationales dans la stratégie globale de lutte contre la drogue est une exigence impérative. Les organisations et les arrangements régionaux tels que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et le Conseil de l'Europe pourraient contribuer à l'action collective contre le blanchiment de l'argent et le trafic de stupéfiants. L'ouverture des frontières de la Roumanie en 1990 a rendu le pays vulnérable face aux trafiquants de drogue. S'il n'y a pas encore de marché pour la vente des drogues en Roumanie, le pays est utilisé pour le transit illégal de drogues. Les autorités roumaines ont pris des mesures énergiques pour combattre ce fléau, avec notamment l'adoption d'une nouvelle législation et l'établissement d'un mécanisme de coordination interministériel.

M. MARKER (Pakistan) pense que les Etats membres devraient participer dès le début à l'élaboration et à l'application des différentes propositions afin d'écartier tout risque de friction résultant d'une mauvaise compréhension des

/...

mesures proposées. Le système actuel de communication avec les Etats membres, que ce soit au niveau conceptuel général ou sur le plan technique, doit être amélioré car une meilleure connaissance des questions influera certainement favorablement sur l'affectation des ressources pour les activités de lutte contre la drogue. Le PNUCID joue un rôle capital mais ses ressources ne sont malheureusement pas en rapport avec ses importantes responsabilités. Il faut que les Etats membres accroissent leurs contributions volontaires de façon à renforcer son rôle.

L'une des mesures novatrices réussies adoptées dans le cadre d'accords entre les organisations pour favoriser la coordination a été l'établissement à Islamabad du groupe interinstitutions informel sur les questions touchant à la lutte contre la drogue dont il est fait mention au paragraphe 25 du rapport du Secrétaire général (E/1994/57). Le Pakistan attache la plus grande importance à la coordination au sein de l'appareil étatique et avec les mécanismes sous-régionaux, régionaux et internationaux. En 1989, un ministère à part entière -la Division du contrôle des stupéfiants- a été établi, qui reçoit l'appui de l'Equipe spéciale anti-stupéfiants et du Conseil pakistanais de lutte contre les stupéfiants. Des mesures énergiques ont été prises ces dernières années pour détruire les laboratoires et punir les trafiquants de drogue et des efforts considérables sont faits pour assurer le traitement et la réadaptation des toxicomanes ainsi qu'une éducation généralisée pour une prévention efficace de l'abus des drogues. Le Pakistan coopère pleinement avec les Etats membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) dans la lutte contre le trafic de drogues et a signé et ratifié la Convention de l'ASACR en la matière. Il est convaincu que les partenariats pourraient déboucher sur une coopération fructueuse si les organismes de développement incorporaient des activités de lutte contre la drogue dans leurs systèmes. Ces activités pourraient à leur tour être intégrées dans le cadre général du PNUCID.

M. TROTTIER (Canada) dit que pour que le PNUCID puisse remplir son rôle essentiel, qui consiste à orienter efficacement et coordonner toutes les activités de lutte contre la drogue de l'Organisation des Nations Unies, il a besoin de l'engagement et de la coopération d'autres institutions du système, y compris des institutions financières internationales. La délégation canadienne approuve les activités entreprises dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues; il se félicite également des accords conclus entre le PNUCID et la FAO et le PNUD, ainsi que des autres accords prévus. Le Canada est encouragé de voir que l'arrangement conclu avec le PNUD prévoit un partage des responsabilités sur le terrain et que certains bureaux extérieurs du PNUCID ont entrepris des consultations interinstitutions plus systématiques. Il est en outre satisfait de noter que le PNUCID et le Service de la prévention du crime et de la justice pénale ont renforcé leur coopération. Il pense cependant qu'il est possible de faire davantage.

La délégation canadienne déplore que certains organismes des Nations Unies n'aient pas soumis à temps, pour que la Commission des stupéfiants puisse les examiner en avril 1994, leurs rapports sur les activités qu'ils mènent dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système, ou une idée de leurs plans d'exécution à long terme. Il est vrai que les délais impartis pour cela étaient courts, mais l'UNICEF, la FAO, la Banque mondiale, le FMI et le Département de la coordination des politiques et du développement durable auraient dû être associés au processus. La délégation canadienne espère que le rôle d'observateur que joue à présent le PNUCID au sein du Groupe consultatif mixte des politiques favorisera une plus grande coordination et l'intégration de la lutte contre l'abus des drogues dans les politiques et les activités d'autres organismes des Nations Unies. Elle note avec intérêt que la lutte contre l'abus des drogues constituera un point distinct de l'ordre du jour de la prochaine session du Comité administratif de coordination. En conclusion, elle souligne l'importance de la coordination aux niveaux national, régional et international pour réduire sensiblement, et au bout du compte éliminer, la culture, la fabrication, le trafic et l'utilisation des drogues illicites ainsi que l'abus des drogues licites.

M. MAYRHOFFER-GRUNBUHEL (Observateur de l'Autriche) dit que le document E/1994/58 est d'une franchise revigorante lorsqu'il décrit le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies comme une mosaïque de projets de lutte contre les drogues et qu'il note que la longueur des rapports d'activité publiés par les organismes des Nations Unies a tendance à être inversement proportionnelle aux progrès accomplis. Le rapport recense tous les principaux éléments nécessaires au succès des efforts de coordination du PNUCID.

L'observateur de l'Autriche comprend le rôle primordial de coordination et d'orientation du PNUCID et dit que la coordination suppose la coopération et la bonne volonté des partenaires ainsi qu'un cadre d'application. Il est très important à cet égard de disposer de systèmes d'information appropriés sur les drogues. La formation, parfois dénommée "sensibilisation", est particulièrement utile à l'échelon national, et la délégation autrichienne encourage le PNUCID à organiser systématiquement des séminaires pour les représentants résidents dans les pays les plus directement concernés afin de faire valoir l'importance de l'incorporation d'éléments de contrôle des drogues dans les programmes de pays du PNUD. Le PNUCID devrait aussi assurer que son propre personnel soit d'un professionnalisme intransigeant, fiable et impartial, et s'efforcer de remédier aux problèmes de gestion qui pourraient subsister. Le succès de la coordination dépend en dernière analyse de la coordination des politiques gouvernementales dans les différentes organisations internationales auxquelles les pays sont affiliés.

Les donateurs devraient eux aussi se soucier de coordination et parler d'une même voix dans les instances internationales. Ils devraient également s'efforcer de faire en sorte que les activités de lutte contre la drogue entreprises par des organismes ne faisant pas partie du système des Nations Unies ne fassent pas double emploi avec les travaux menés par le système. La

/...

délégation autrichienne est heureuse de constater que les contacts récemment établis entre le Groupe spécial d'experts financiers et le PNUCID ont ouvert la voie pour une répartition précise des tâches, et elle espère qu'une division du travail similaire pourra être décidée avec l'Union européenne et le Groupe Pompidou.

La délégation autrichienne souscrit résolument aux propos de l'Union européenne concernant la coordination avec le Service de la prévention du crime et de la justice pénale. Le PNUCID devrait également s'efforcer activement d'obtenir une vue d'ensemble de toutes les activités internationales de lutte contre la drogue et veiller à la participation de la communauté internationale, en signalant les cas de doubles emplois en vue d'éviter tout chevauchement dans les travaux.

La délégation autrichienne approuve résolument la notion de plan directeur et l'approche allant de la base au sommet. Elle remercie le PNUCID pour son excellent rapport et apprécie tout particulièrement le fait que le Directeur exécutif ait, en évoquant longuement le Sommet mondial pour le développement social, établi le contexte social du problème de la drogue.

Le PNUCID a clairement défini les principaux éléments d'une stratégie de coordination viable. Il faut que toutes les entités du système des Nations Unies appuient cet effort, et la délégation autrichienne attend avec intérêt la réunion du Comité administratif de coordination sur la question, qui est prévue pour le printemps 1995. D'ici là, il faut espérer que le Plan d'action à l'échelle du système sera devenu un cadre praticable pour la coordination et la coopération à tous les niveaux.

M. AHMED (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)) dit que la CESAP s'est attachée jusqu'à présent à l'aspect du contrôle des drogues qui concerne la demande. Or son expérience montre que la question de la réduction de la demande ne doit pas être considérée indépendamment du problème de l'offre. Le Plan indicatif d'action de la CESAP sur la réduction de la demande de drogues est axé sur les besoins en matière d'information, les mécanismes nationaux d'élaboration des politiques et de coordination, les mesures de prévention de l'abus des drogues et la collaboration régionale. La CESAP et le PNUCID ont collaboré pour la mise en oeuvre de plusieurs activités régionales et sous-régionales dans le cadre de l'exécution du Plan indicatif d'action.

En ce qui concerne l'élaboration des politiques et la coordination, la CESAP appuie activement l'approche du PNUCID relative aux plans directeurs. L'organisation et la mise en oeuvre de toutes les interventions axées sur la collectivité menées par la CESAP pour réduire la demande de drogues ont été entièrement coordonnées avec les activités de réduction de la demande indiquées dans les plans directeurs.

/...

En matière de prévention, la CESAP met en oeuvre une stratégie sous-régionale dans le cadre du Programme d'action mondial adopté par l'Assemblée générale en février 1991. Des activités de réduction de la demande sont en cours dans les régions frontalières entre la Chine et le Myanmar, et des travaux similaires sont sur le point d'être entrepris dans les régions frontalières entre le Myanmar et la Thaïlande. Des activités sous-régionales pour les pays du Pacifique sont en outre envisagées.

L'établissement d'un centre régional du PNUCID à Bangkok permet d'assurer un échange continu d'informations et de données d'expérience et de réduire ainsi les risques de doubles emplois, notamment dans la sous-région de l'Asie du Sud-Est. Il est nécessaire, en particulier, d'établir un dialogue permanent avec les autres représentants sur le terrain du PNUCID dans la région de l'Asie et du Pacifique, notamment en Inde, au Pakistan et en Ouzbékistan, afin de maximiser l'avantage comparatif de chaque organisation. La CESAP approuve donc l'initiative du PNUCID consistant à convoquer des réunions d'experts sur la réduction de la demande en Asie du Sud dans le courant de l'année et en Asie du Sud-Est, en Asie du Sud-Ouest et en Asie centrale en 1995 et 1996. La collaboration entre la CESAP et le PNUCID dans le domaine du contrôle des drogues est bien établie au niveau opérationnel et au niveau des politiques. Pour améliorer la coopération avec les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et d'autres organisations, la CESAP a organisé, en mai 1994, une réunion interorganisations sur le renforcement de la coordination au niveau régional. Il a été décidé à cette réunion d'établir un mécanisme de collaboration spécial pour lequel le PNUCID ferait office d'institution chef de file. La CESAP souhaite également une collaboration dans le domaine de l'élaboration des politiques aux niveaux régional et sous-régional et elle approuve la mise au point par les organismes de plans d'exécution spécifiques dans le cadre du Plan d'action actualisé à l'échelle du système des Nations Unies sur la lutte contre l'abus des drogues;

M. YE Dabo (Chine) dit qu'il est important d'examiner l'état de la coopération internationale au sein du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues étant donné les problèmes économiques, politiques, sociaux, écologiques et autres que pose ce phénomène. Des mesures intégrées sont nécessaires, non seulement pour renforcer la coordination et la coopération, mais aussi pour permettre des actions concertées et énergiques. Le représentant de la Chine félicite le PNUCID pour les résultats déjà obtenus. Bon nombre de suggestions formulées dans le rapport E/1994/58 sont pratiques et nécessaires. La délégation chinoise convient que la première chose à faire doit être de clarifier les objectifs et les priorités stratégiques du PNUCID et du système des Nations Unies. Ces objectifs et priorités doivent être basés sur les objectifs et priorités définis aux niveaux national et régional. Ces dernières années, le PNUCID a fourni des orientations stratégiques appropriées s'agissant de la coopération sous-régionale en matière de contrôle des drogues. La délégation chinoise se réfère à cet égard à plusieurs accords de coopération conclus dans ce domaine avec des pays d'Asie. Elle appuie les efforts que fait le PNUCID pour

/...

renforcer sa coopération avec d'autres institutions et pour continuer de promouvoir la coopération sous-régionale.

La délégation chinoise espère que le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sera encore renforcé et que le système accroîtra sa coopération avec toutes les organisations concernées, y compris avec les organisations de défense des droits de l'homme, en vue d'améliorer la coordination des politiques de lutte contre la drogue. Elle reconnaît également qu'il est essentiel de renforcer la coordination des actions à l'échelon national. Les pays doivent être encouragés à adhérer à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988.

M. BAKJAJI (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)) décrit la transformation radicale subie par la structure sociale de la région de l'Asie occidentale et déclare que les développements sociaux, économiques et politiques qui ont eu lieu dans la région ont aggravé le problème de l'abus des drogues. La croissance de cet abus parmi les jeunes suscite une préoccupation particulière. Etant donné que la région de la CESAO contient des zones de production et des zones de transit, les efforts déployés en vue de réduire la fourniture et le trafic des drogues ont toujours constitué une haute priorité et ont toujours reçu des ressources plus importantes que celles consacrées aux mesures de réduction de la demande. Cependant, en dépit de ces efforts, la fourniture et le trafic de drogues n'ont cessé de s'accroître.

Les activités de la CESAO relatives au contrôle de l'abus des drogues ont été d'une envergure limitée en raison, d'une part, de la modicité des ressources, et d'autre part, de l'importance accordée aux questions de développement social. Cependant, une étude exhaustive réalisée en 1992 sur la réduction de la demande et de l'offre de drogues a évalué les politiques, les programmes et les services nationaux pour la réduction de l'abus des drogues, et ses résultats serviront de principes directeurs pour la mise au point de futurs politiques et programmes nationaux dans la région. Une étude de suivi publiée en 1993 et financée par le PNUCID et le Fonds des Nations Unies pour la jeunesse a porté sur l'aspect épidémiologique relatif à la nature et à l'étendue de l'abus des drogues parmi la jeunesse de la région, ainsi que sur l'évaluation des services disponibles dans les domaines de la prévention, du traitement et de la réadaptation, y compris les programmes de réintégration dans des pays choisis de la région de la CESAO. Dans le domaine de la coopération régionale, la CESAO a signé un accord de coopération avec le Centre arabe pour les études de sécurité et de formation, dont le siège se trouve à Riyad, en Arabie saoudite, pour la future collaboration dans le domaine de la prévention des crimes et du contrôle de l'abus des drogues dans la région.

Bien que tous les pays aient des lois relatives à l'abus des drogues, leurs politiques et leurs programmes sont fragmentés. Les programmes

/...

d'éducation sanitaire sont très limités, et les services de réinsertion et les programmes préventifs sont insuffisants. Dans beaucoup de pays, c'est le secteur privé qui s'occupe du problème de l'abus des drogues, et pour cette raison, la plupart des services sont inaccessibles pour la majorité des victimes de l'abus des drogues.

M. SAHRAOUI (Observateur de l'Algérie) félicite le PNUCID pour ses réalisations dans le domaine de la lutte contre l'abus des drogues et souligne la nécessité de renforcer ses ressources et ses moyens. Il reste néanmoins encore beaucoup à faire, ainsi que l'indique le rapport du Secrétaire général, tant aux niveaux national et intergouvernemental qu'au sein du système des Nations Unies. Les engagements pris au niveau national sont aussi importants que la capacité du système à répondre de manière efficace à ces efforts. Au niveau national, la volonté politique de s'attaquer au problème de la drogue doit s'accompagner de la mise au point de véritables stratégies de lutte se concrétisant par l'élaboration de plans directeurs, la création d'organes d'exécution et une surveillance accrue des activités liées à la drogue. La ratification des instruments internationaux en la matière viendrait renforcer cet effort.

La délégation algérienne souscrit à la recommandation figurant dans le document E/1994/58 (par. 40) selon laquelle il conviendrait d'examiner le processus destiné à aider les gouvernements à élaborer des plans directeurs en utilisant les capacités du PNUCID à cet égard et d'envisager de consacrer un budget ou des fonds spéciaux à l'appui fourni à ce processus par le PNUCID. Ces mesures sont d'autant plus opportunes que, dans certains cas, notamment dans les pays en développement et parmi eux les pays les moins avancés, surtout africains, les gouvernements n'ont tout simplement pas les moyens d'élaborer des plans directeurs. Enfin, la proposition tendant à mettre au point une base de données d'information commune au PNUCID et aux organismes des Nations Unies partenaires est fort utile, bien qu'elle soit en-deçà des recommandations formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/112, en particulier aux paragraphes 7 et 8 de la section IV.

M. REZVANI (Observateur de la République islamique d'Iran) dit que l'abus des drogues constitue un sérieux défi pour la communauté internationale. Il y a eu au cours de la dernière décennie une augmentation spectaculaire des activités relatives aux drogues illicites et de la criminalité liée à la drogue; l'abus des drogues est un phénomène coûteux tant du point de vue économique que sur le plan humain.

La campagne de lutte contre la drogue ne pourra pas être gagnée sans une action internationale concertée. Conformément aux dispositions de la résolution 48/12 de l'Assemblée générale, les membres de l'Organisation de coopération économique (OCE) attachent une grande importance au rôle de l'Organisation des Nations Unies et en particulier du PNUCID dans la coordination des activités internationales en matière de contrôle des drogues illicites. Le PNUCID doit surveiller l'application du Programme d'action

/...

mondial qui définit les mesures à prendre aux niveaux national, régional et international.

La République islamique d'Iran est favorable à l'établissement de plans directeurs pour lutter contre les activités relatives aux drogues illicites mais reconnaît que le manque de ressources financières empêchera certains pays d'élaborer de tels plans. Dans la mesure où le PNUCID ne dispose pas d'un budget spécifique pour soutenir cette initiative, les pays qui sont en mesure de le faire doivent procurer les fonds nécessaires.

La production et le trafic de drogues illicites créent des problèmes pour les pays de la région de l'OCE. Cette activité devenant plus lucrative, les trafiquants de drogues gagnent en professionnalisme et accroissent leurs ressources financières. Les pays membres de l'OCE ont décidé d'élaborer un vaste plan régional pour combattre cette menace et d'établir un comité pour la prévention de l'abus des drogues. Les objectifs de ce comité sont d'accroître la coopération entre les Etats membres de l'OCE, de faire en sorte que tous les membres, en particulier les républiques d'Asie centrale, participent à la lutte contre l'abus des drogues, de contrôler le trafic illicite de drogues, de coopérer pour la réinsertion des toxicomanes, et de renforcer la coopération avec les institutions du système des Nations Unies, le Conseil de coopération douanière et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Le bureau régional du PNUCID pour l'Asie du Sud-Ouest a élaboré un mémorandum d'accord pour le renforcement des capacités des autorités de police dans les régions frontalières entre l'Iran et le Pakistan. La délégation iranienne espère qu'avec l'assistance internationale, de telles initiatives pourront être étendues à d'autres pays de la région de l'OCE.

M. CHAMBERS (Organisation internationale du Travail (OIT)) dit que l'abus des drogues constitue une menace importante non seulement parce qu'il met en danger la santé et le bien-être des individus mais aussi parce qu'il réduit les possibilités de développement humain et la productivité. La criminalité liée à la drogue prive les individus de leurs droits essentiels, et les trafiquants de drogue exploitent la pauvreté pour favoriser la production de cultures illicites.

Alarmée par la menace de plus en plus grande que l'abus des drogues fait peser sur les droits de l'homme, l'OIT appuiera toutes les activités internationales en matière de contrôle des drogues; mais c'est au niveau de la réduction de la demande qu'elle peut apporter la plus grande contribution. Des activités doivent être menées à deux niveaux : il faut éliminer les causes profondes de l'abus des drogues en mettant en valeur les ressources humaines et en améliorant les conditions de travail et de vie, et il faut aider les individus devenus victimes de la drogue, ainsi que leurs familles. L'OIT fournira des services à la collectivité et fera un travail d'information et d'éducation dans la population pour décourager l'usage de la drogue.

/...

L'OIT met en oeuvre deux grands types de programmes pour lutter contre l'abus des drogues : des programmes de réadaptation pour aider les toxicomanes en voie de guérison à se réinsérer dans la société par le travail, et des programmes de prévention et d'assistance sur le lieu de travail pour réduire l'abus de drogue et d'alcool parmi les travailleurs. Avant, l'accent était mis sur la punition et l'isolement des toxicomanes, ce qui est à la fois coûteux et contre-indiqué. L'interaction entre les toxicomanes en voie de guérison et la société est essentielle et ceux-ci doivent s'adapter à la vie familiale, tisser de nouveaux liens sociaux, et trouver un emploi et le conserver. Pour le travailleur, l'abus de drogue signifie risquer de perdre son travail et ses revenus et de briser ses relations avec les autres travailleurs; cela entraîne l'angoisse de sa famille, des dépenses pour la société, et une grave responsabilité pour l'employeur à cause des accidents du travail et de la perte de productivité qui s'ensuivent. Mais le lieu de travail est aussi un cadre approprié pour s'attaquer au problème.

Il doit y avoir une interaction entre les initiatives prises sur les lieux de travail et les programmes de réinsertion dans la communauté; l'OIT suit une telle démarche dans une quarantaine de pays en coopération avec d'autres institutions du système des Nations Unies et des organisations internationales. La collaboration entre l'OIT et le PNUCID est particulièrement fructueuse; elle est basée sur la notion de partenariat et porte sur certains aspects du processus de réduction de la demande pour lesquels l'OIT possède une expérience; l'OIT a contribué au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies et estime que la notion de partenariat est déterminante pour l'avenir du Plan.

La série de consultations sous-régionales organisées par le PNUD offre une possibilité concrète de réduire la demande. Une telle collaboration est le moyen idéal de développer l'action interinstitutions dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système pour répondre aux besoins des Etats membres.

Mme LAHNALAMPI (Observateur de la Finlande), intervenant au nom du Danemark, de l'Islande, de la Norvège, de la Suède et de la Finlande, dit que puisque le PNUCID dépend essentiellement de contributions volontaires, son rôle doit être avant tout un rôle de catalyseur. Il convient de faire une distinction entre la coordination générale et la coordination de projets et de programmes précis. Une coordination plus intensive au niveau du Siège de l'Organisation des Nations Unies et au niveaux régional et national est nécessaire, de même qu'une approche plus intégrée.

Sur le terrain, les institutions du système des Nations Unies doivent assurer la cohérence de leurs activités avec celles d'autres institutions internationales, et le problème des stupéfiants doit être pris en compte dans la note de stratégie nationale. Les représentants résidents des Nations Unies doivent favoriser la synergie des activités de lutte contre la drogue des différentes organisations du système, y compris des institutions financières internationales. Des programmes de lutte contre la drogue pourraient être

/...

incorporés dans les projets relatifs à la santé, à l'éducation et au développement rural de façon à accroître l'impact de l'action multilatérale en matière de contrôle des drogues. La délégation finlandaise lance un appel à tous les pays pour qu'ils accroissent leurs contributions volontaires au PNUCID.

M. ORDZHONIKIDZE (Fédération de Russie) déclare que la mondialisation du phénomène de l'abus des drogues donne lieu à des préoccupations légitimes au sein de la communauté internationale. Les stupéfiants constituent une menace non seulement pour la santé et la vie de millions d'individus, mais aussi pour la stabilité politique des Etats. Dans la Fédération de Russie, la situation s'est fortement détériorée ces derniers temps. Le commerce des stupéfiants a représenté 150 millions de dollars en 1993 et la criminalité liée à la drogue a progressé de 83 % par rapport à 1992. L'intérêt accru que l'industrie internationale de la drogue porte à la Russie s'explique par la situation géographique du pays, qui se trouve à l'intersection des itinéraires de transport, par la forte demande potentielle de stupéfiants, ainsi que par l'ouverture des frontières dans la Communauté d'Etats indépendants (CEI).

En 1993, la Fédération de Russie a adopté les grandes lignes d'une politique nationale de contrôle des drogues, base d'une stratégie nationale à long terme dans les domaines législatif, répressif, douanier et sanitaire et en matière de coopération internationale. A partir de là, un programme de mesures complètes pour combattre l'abus et le trafic illicite des drogues a été élaboré pour la période 1994-1996. La législation anti-drogue existante est d'autre part en train d'être améliorée et alignée sur les normes internationales.

Le renforcement de la coopération régionale pour la lutte contre l'abus des drogues est un objectif majeur de la Fédération de Russie, qui participe activement à l'action collective au sein du Conseil de l'Europe; des efforts importants sont en outre faits pour établir un système de protection collective dans la CEI. Depuis 1992, il y a un accord de coopération entre les ministères de l'intérieur de 13 Etats de la CEI pour le contrôle du trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes. Un bureau chargé de lutter contre le crime organisé dans les pays de la CEI a été établi à Moscou, qui s'occupe aussi de combattre l'industrie de la drogue.

Les mesures prises aux niveaux national, bilatéral et régional ne donneront rien si elles ne sont pas renforcées par des mesures à l'échelon mondial. L'Organisation des Nations Unies a une contribution unique à apporter à la coopération dans ce domaine et est le centre de coordination de l'action internationale. Son expérience doit être efficacement utilisée à l'échelon national. La Commission des stupéfiants doit continuer de jouer un rôle déterminant dans la définition de la politique anti-drogue globale. La Russie a pris une part active à l'élaboration des recommandations et des décisions de la trente-septième session de la Commission et a en particulier appuyé l'approche équilibrée de la Commission en ce qui concerne l'offre et la

/...

demande de stupéfiants, le trafic illicite de stupéfiants et les aspects socio-médicaux du traitement des toxicomanes. Dans le même temps, elle s'oppose résolument aux tentatives faites pour légaliser l'usage non médical des stupéfiants et pour soustraire ceux-ci au strict contrôle de l'Etat. La Fédération de Russie est prête à prendre une part active aux activités du groupe de travail sur la coopération maritime. Sa délégation estime qu'il serait souhaitable de donner suite aux idées et aux propositions utiles formulées par le Président de la Commission des stupéfiants.

La délégation russe appuie les efforts du PNUCID visant à développer le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies. Il faudrait accélérer l'élaboration de directives propres à permettre au PNUCID de remplir plus efficacement son rôle de coordonnateur et de catalyseur des activités menées dans ce domaine par d'autres institutions et organismes des Nations Unies. La Fédération de Russie espère d'autre part que le PNUCID témoignera d'une meilleure compréhension de ses problèmes et s'attachera à l'exécution des projets déjà identifiés. Elle est disposée, pour sa part, à poursuivre sa coopération, notamment pour la détermination de nouveaux domaines d'action conjointe à long terme.

La délégation russe est préoccupée, elle aussi, de constater que plus de vingt ans après l'adoption de la Convention sur les substances psychotropes de 1971, certains des principaux pays producteurs et exportateurs ne sont toujours pas parties à cette convention et n'ont pas pris de mesures de contrôle appropriées. Cette situation compromet le fonctionnement du système international de contrôle des drogues. La Russie souhaiterait que tous les Etats adhèrent aux principales conventions internationales contre la drogue.

Les travaux relatifs à l'adhésion de la Russie au Protocole de 1972 portant modification de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 sont en voie d'achèvement. Il faudrait toutefois envisager d'élaborer une nouvelle convention universelle qui combinerait tous les traités multilatéraux existant sur les stupéfiants. Les efforts faits pour améliorer le système de coopération internationale pour la lutte contre les stupéfiants ne seront efficaces que si le plus grand nombre d'Etats possible prennent part au processus. La Fédération de Russie, pour sa part, est disposée à continuer de contribuer au renforcement de ce processus.

Mme ARYSTANBEKOVA (Observateur du Kazakhstan) appuie les principales recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport (E/1994/58) et est tout à fait d'accord pour penser que l'ensemble de la communauté internationale doit faire des efforts accrus pour conjurer la menace mondiale que représente le problème de la drogue. Dans la déclaration qu'elle a faite au nom des Etats membres de la CEI lors du débat de haut niveau de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, la délégation kazakh, reconnaissant la nécessité d'une action internationale, a souligné le rôle de coordination du système des Nations Unies et de ses institutions spécialisées dans le règlement du problème mondial des stupéfiants. La délégation kazakh

/...

reconnait que le PNUCID a un rôle particulier à jouer en assurant la coordination et l'orientation effective des activités du système des Nations Unies. Il est essentiel que les efforts de coordination soient axés sur des buts et des objectifs stratégiques communs et s'appuient sur une compréhension commune de l'ampleur et de la nature du problème de la drogue dans le cadre de stratégies concertées aux niveaux international, régional, sous-régional et surtout national. La délégation kazakh pense également que les efforts de coordination doivent être de nature préventive et favoriser des mesures qui soient complémentaires.

La délégation kazakh apprécie les mesures prises par le PNUCID pour donner un caractère plus pratique aux travaux du système des Nations Unies dans ce domaine, renforcer sa fonction de coordination et fournir une assistance aux pays en transition économique, en particulier aux Etats de la CEI. En mai 1994, le Directeur exécutif du PNUCID s'est rendu à Alma Ata afin d'étudier la situation de la région en matière de drogue et de discuter d'une vaste série de problèmes liés à la culture, à la production, au transport et au commerce des stupéfiants. Une attention particulière a été accordée à la question du contrôle du transit des composants chimiques et en particulier du matériel nécessaire à la fabrication des drogues, ainsi qu'au problème de drogue au Kazakhstan et à la situation géographique du pays. On s'est inquiété de ce que le potentiel de la vallée de Chu, dans le sud du Kazakhstan, risquait d'être très bientôt utilisé par les trafiquants de drogue nationaux et internationaux dans le but d'accroître considérablement la production et la consommation de stupéfiants (plus de 138 000 hectares sont consacrés dans cette vallée à la culture du chanvre). Au cours de cette visite, on a discuté des aspects internationaux de la coopération du Kazakhstan pour la lutte contre l'abus des drogues, de la situation mondiale en matière de drogues et des efforts de la communauté internationale visant à lutter contre le commerce de la drogue aux niveaux régional et international. Il a été décidé de fournir au Kazakhstan les informations mondiales les plus récentes sur le contrôle de l'abus des drogues, d'assurer une formation et des cours de perfectionnement à l'intention des spécialistes des ministères concernés de la République, et de proposer des consultations juridiques en vue d'améliorer la législation nationale en matière de lutte contre l'industrie de la drogue. Le Gouvernement kazakh est particulièrement reconnaissant au PNUCID de considérer la possibilité d'affecter des ressources financières à l'appui du programme national de contrôle des drogues. Le Kazakhstan souhaite renforcer encore la coopération étroite qu'il entretient avec le PNUCID et d'autres institutions spécialisées et organismes des Nations Unies.

M. ANSARI (Inde) loue le travail accompli par le PNUCID et son Directeur pour coordonner les activités du système des Nations Unies dans le domaine du contrôle des drogues. Pour pouvoir faire face de façon globale à la menace de la drogue, il faut considérer cette menace dans sa totalité. La délégation indienne souhaite que la Commission des stupéfiants et le Service de la prévention du crime et de la justice pénale coopèrent, sous l'égide du PNUCID,

/...

pour s'attaquer à tous les aspects du problème de la drogue, y compris le terrorisme, le blanchiment de l'argent et le commerce des armes.

L'abus des drogues touche toutes les économies et toutes les sociétés, qu'elles soient développées ou en développement, et menace le processus de développement. Le PNUCID, en collaboration avec d'autres organisations concernées, doit évaluer l'incidence de la production, du trafic et de l'abus des drogues illicites, les projets de développement de remplacement dans les régions de cultures illicites, et la lutte contre le blanchiment de l'argent de la drogue et la criminalité liée à la drogue.

La délégation indienne souligne l'importance de la coopération entre le PNUCID et les organisations intergouvernementales et les Etats concernés. Le rôle du PNUCID dans la promotion du Plan d'action à l'échelle du système ne doit pas amoindrir l'importance du Programme d'action mondial. Les approches régionales du problème de la drogue ne pourront réussir que si tous les aspects sont analysés et si tous les pays concernés coopèrent pleinement.

La délégation indienne appuie la suggestion du Secrétaire général tendant à établir sous les auspices du PNUCID une base de données sur la drogue qui concernerait la propagation du sida, la délinquance juvénile, les cartels de la drogue, les activités terroristes, le commerce des armes lié à la drogue et le blanchiment de l'argent de la drogue, les organisations financières et criminelles impliquées dans des transactions liées à la drogue, les nouvelles causes du commerce de la drogue, et les politiques gouvernementales en matière de contrôle des drogues.

La séance est levée à 18 h 15.